

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0676

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Reconstitution du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrier-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0676**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Reconstitution du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Association recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La crise sanitaire et l'ensemble des mesures renforcées de lutte contre la Covid-19 depuis plus d'un an ont eu, au-delà des impacts directs sur la santé physique, des conséquences sur la santé mentale et psychique des concitoyens.

Dans ce contexte et par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0326 du 16 novembre 2020, la Métropole de Lyon a voté des mesures exceptionnelles pour soutenir le tissu social, économique et culturel de son territoire. La Métropole a entrepris, dès cette période, des actions nouvelles tenant compte des problématiques révélées par cette crise sanitaire qui s'ancrent durablement, comme celle de la fragilité psychique. Une subvention de 60 000 € a alors été attribuée à la fondation ARHM afin de proposer des actions de soutien psychique aux personnes adultes en situation de vulnérabilité ainsi qu'aux étudiants particulièrement impactés dans ce contexte.

L'attribution d'une nouvelle subvention à la fondation ARHM de 90 000 €, votée par délibération du Conseil n° 2021-0466 du 25 janvier 2021, a permis de consolider les dispositifs de soutien psychologique déployés auprès de ces publics, adultes et étudiants, afin de maintenir l'offre ainsi proposée sur le territoire de la Métropole.

II - Évaluation des actions réalisées par l'ARHM sur la période de décembre 2020 à juin 2021

Les subventions attribuées à la fondation ARHM ont permis de déployer un dispositif de soutien psychologique sur plusieurs volets : en proximité en direction des personnes adultes en vulnérabilité, et auprès des étudiants métropolitains fragilisés par la crise sanitaire et ses impacts.

1° - Action "points écoute"

Cette action est ciblée prioritairement sur 4 territoires : Vénissieux, Lyon 3^{ème}, Givors/Grigny, Vaulx-en-Velin, dépourvus d'offre de même type et à destination des publics pour lesquels "l'aller vers" est une nécessité.

L'action de soutien psychologique a démarré au début du mois de décembre pour rapidement monter en charge avec la présence de psychologues de l'ARHM 3 jours par semaine en moyenne par territoire. Ce dispositif s'adresse aux habitants qui présentent une souffrance psychique en lien direct avec le confinement et ses conséquences sur la vie quotidienne, économique, sociale.

Afin de permettre l'orientation et l'information des personnes sur ce dispositif de soutien, plus de 150 rencontres avec les partenaires ont été organisées sur ces territoires (conseils locaux en santé mentale, commissariats, centres sociaux, centres communaux d'action sociale (CCAS), services des Mairies, centres médico-psychologiques, Pôle emploi, missions locales, associations caritatives locales, points accueil écoute jeunes, associations familiales, etc.).

Ceci a notamment permis une augmentation significative du nombre de consultations dès le début du mois de janvier. Ce dispositif touche majoritairement, un public sans emploi ainsi que les familles monoparentales en situation de fragilité, renforcée dans le contexte de la crise sanitaire.

Un bilan d'étape a été établi à la mi-mai 2021 : 263 personnes ont pu être reçues au sein de ces permanences d'écoute, marquées par une demande majeure autour du mal être, de l'angoisse, de l'isolement, de difficultés familiales amplifiées dans le contexte. En moyenne, 2,5 entretiens ont été réalisés par personne.

Les partenaires des 4 territoires ont relevé la nécessité de ce type de dispositif au regard des besoins existants, avec un retour très positif et un vrai bénéfice pour les habitants de ces séances d'écoute et de soutien psychologique. Le travail en transversalité déployé entre l'équipe de psychologues recrutés sur ces points d'écoute par l'ARHM et les équipes de travailleurs médico-sociaux des territoires a permis de croiser les regards sur les prises en charge et d'apporter une vraie plus-value dans l'accompagnement.

2° - Dispositif d'écoute et de soutien auprès des étudiants

L'Institut régional Jean Bergeret (IRJB) propose gratuitement depuis le 1^{er} décembre 2020, pour tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur situés sur le territoire de la Métropole, une écoute et un soutien psychologique au travers d'entretiens individuels, en ligne ou par téléphone. Sept psychologues sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 20 h et le samedi de 10 h à 14 h pour des entretiens individuels sur inscription (en ligne ou par téléphone) ainsi que sous forme d'ateliers collectifs de prévention en ligne tous les mardis à partir de 17 h 30, sans inscription. Il s'appuie sur un réseau d'opérateurs existant : Centre régional information jeunesse, la Maison des adolescents, Night line Lyon, Apsytude, les réseaux associatifs d'étudiants Groupement des associations et des élus étudiants de Lyon indépendants et solidaires (GAELIS), Fédération des étudiants lyonnais, l'Ecole supérieure numérique (ESN) Cosmo Lyon, les services de santé universitaire de Lyon 1, 2, 3, l'Université catholique, l'Ecole supérieure de la sûreté des entreprises (ESSE) et l'Ecole normale supérieure (ENS).

Une campagne d'information est relayée sur le site de l'Université de Lyon ainsi que sur les réseaux de communication de la Métropole, afin de faire connaître ce dispositif auprès du public.

Le bilan d'étape de ce dispositif à mi-mai n'a fait que confirmer les problématiques fortes de santé psychique des étudiants. Au total, 5 817 étudiants ont bénéficié de l'offre déployée à plusieurs niveaux :

- ils estiment notamment que ce soutien leur est utile, leur apporte des solutions, leur permet de renforcer la confiance en soi et d'améliorer les relations sociales,
- 415 étudiants ont sollicité le dispositif de consultations individuelles avec psychologues. 89 % des étudiants étaient en situation de primo-consultant. 94 % des étudiants ont bénéficié de 1 à 3 consultations. La période des vacances de fin d'année n'a pas généré une hausse des demandes mais plusieurs étudiants en grande difficulté ont contacté le dispositif et ont pu trouver une ressource rapidement,
- 4 502 étudiants ont participé aux 19 ateliers collectifs Psy-Live sur Instagram depuis le 1^{er} décembre, avec en moyenne 236 participants par session. À noter que ce format de sensibilisation innovant a entraîné des pics de fréquentation en aval sur le dispositif d'entretien individuel,
- enfin, 900 étudiants touchés par 9 actions "d'aller-vers" au sein des restaurants universitaires, mises en place en coordination avec les partenaires.

III - Renouvellement de l'aide à la mise en œuvre du dispositif pour faire face aux difficultés psychiques des métropolitains liées à la crise sanitaire

Le contexte actuel, au niveau national mais aussi local, montre la nécessité de ce dispositif et également de sa poursuite au-delà des 6 mois initiaux prévus. En effet, les impacts de la crise sanitaire impactent de façon prolongée et durable les habitants.

Il est proposé de capitaliser sur la collaboration avec l'ARHM qui coordonne la mise en œuvre des 2 dispositifs pour répondre de manière efficiente à l'ensemble des besoins, afin que toutes les demandes soient prises en charge.

1° - Permanences d'écoute et de soutien psychique en direction des adultes

Sur le volet des "points écoute" psychologique adultes, 2 axes de travail sont proposés dans la présente délibération :

- afin de répondre à des besoins émergeant identifiés sur plusieurs communes en défaveur sociale de la Métropole, 3 nouveaux lieux de permanences de soutien et d'écoute psychologique seront développés à Bron, Pierre-Bénite et Saint-Priest,

- il est proposé aussi de renforcer et d'étendre les permanences d'écoute déjà présentes sur le territoire, en partenariat et en co-financement avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Ville de Lyon et les autres communes : Lyon 8^{ème}, Lyon 5^{ème}, Lyon 9^{ème}, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux, Givors.

Par ailleurs, et afin de permettre la continuité des actions sur les permanences d'écoute existantes de juillet à décembre 2021, l'ARHM mettra à profit la subvention de 85 000 € issue de la réponse favorable à l'appel à projets fonds social Européen (FSE) lancé par la Métropole, mesures d'urgence de prévention en santé mentale liées à la crise sanitaire dans le cadre du plan d'actions insertion métropolitain. En coordination avec 4 acteurs phares du secteur de l'insertion, cette offre de service de soutien psychologique a été maillée par les acteurs au plus près des besoins identifiés par les structures d'insertion et des publics qu'elles accueillent pour proposer un premier niveau de prise en charge face aux conséquences de la crise sanitaire.

2° - Action en direction des étudiants

Au regard de la forte dégradation de la santé mentale des étudiants, il apparaît nécessaire de poursuivre ce dispositif auprès de cette cible prioritaire. Ainsi une subvention de 35 000 € est proposée pour continuer les actions collectives et "d'aller-vers" auprès des étudiants jusqu'à la fin de l'année 2021. Il est entendu que ce dispositif s'articule avec les différentes actions mises en œuvre sur le territoire pour accompagner plus spécifiquement le public étudiant en situation de très grande fragilité.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 120 000 € dans le cadre du soutien à l'action de la fondation ARHM répartie en 35 000 € pour le volet étudiant porté par l'IRJB et 85 000 € pour le renforcement et le développement des permanences d'écoute adultes pour la période de juillet à décembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la fondation ARHM dans le cadre de la reconduction des actions de soutien psychologique "points écoute adultes" en faveur du public étudiant porté par l'IRJB, pour la période de juillet à décembre 2021, à hauteur de 35 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la fondation ARHM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264647-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
